

## VATICAN II : LE VRAI CONCILE ET LE FAUX CONCILE

Pour beaucoup de gens - nous devrions plutôt dire « pour beaucoup de catholiques » - la liturgie ne fait pas partie de leurs préoccupations principales. Il y a tant d'autres problèmes bien plus importants à régler dans l'Église et dans le monde !

Or, ces gens se trompent.<sup>1</sup>

Le sujet qui devrait être en tête de liste des préoccupations actuelles dans nos diocèses et nos paroisses est bien la liturgie. C'est d'ailleurs prouvé par le tout premier message que nous avons reçu directement du Ciel. En effet, au moment de la naissance de Jésus, les anges disent aux bergers : « Gloire à Dieu au plus haut des Cieux. » Les anges n'ont probablement pas chanté en latin « *Gloria in excelsis Deo* », mais une chose est certaine : ils ont invité les bergers qui étaient les premiers à assister au miracle de l'Incarnation, à rendre gloire à Dieu. C'était la priorité des priorités. Les anges ne leur ont pas dit d'aller chercher un biberon et des couvertures ou encore d'organiser une fête de l'amitié. Non ! Ils ont simplement dit : « [Rendez] gloire à Dieu ! » et ils ont aussitôt ajouté « et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ». Et dans sa grande bonté, Dieu a omis de les nommer « animateurs liturgique ». Un miracle passé sous silence dans les Évangiles...

Le message reçu à Bethléem était clair : on ne peut espérer établir la paix - à commencer par la paix intérieure - que là où des hommes de bonne volonté, c'est-à-dire spirituellement bien disposés, s'emploient d'abord à louer Dieu. Par conséquent, nous pouvons dire sans nous tromper que la principale raison d'être de l'Église est d'offrir une louange au Dieu Tout-Puissant par le moyen d'un culte « juste et bon »<sup>2</sup>. Il n'y a rien de plus important.<sup>3</sup>

Or le culte approprié rendu à la gloire de Dieu porte un nom : « liturgie ».

Si donc nous ne cherchons pas d'abord à faire les choses convenablement en matière de liturgie, nous ne pourrons rien faire d'autre correctement. En effet, toutes les autres bonnes choses que nous souhaitons accomplir ici-bas découlent de notre vie d'adoration et de louange : elles découlent de la vie liturgique. C'est d'ailleurs ce qui est évoqué dans le chant de communion du XX<sup>e</sup> dimanche « *per annum* » : « *Primum quaerite regnum Dei, et omnia adicientur vobis.* » Cherchez d'abord - d'abord ! - le règne de Dieu, et tout vous sera donné en surcroît. C'est Jésus lui-même qui nous donne cette recette du vrai bonheur, c'est-à-dire de la quiétude intérieure par laquelle se construit l'homme spirituel tourné vers Dieu. C'est au chapitre 6 de l'Évangile selon Saint Matthieu.

Donc, il nous faut parler de la liturgie il faut s'occuper de la liturgie ; il nous faut comprendre la liturgie pour la placer au sommet de nos occupations.

Aujourd'hui, quand les gens parlent de la liturgie dans l'Église, ils ont tendance à commencer par évoquer le concile Vatican II... dont les textes sont ignorés par la grande majorité des fidèles, qu'ils soient clercs ou laïcs. Pour beaucoup, tout semble partir de là : du dernier Concile. Or, la constitution « *Sacrosanctum Concilium* » de Vatican II sur la sainte Liturgie n'est pas sortie toute faite du cerveau des évêques et des cardinaux réunis par Saint Jean XXIII puis par Saint Paul VI.

La constitution sur la Liturgie a plutôt été l'aboutissement d'un mouvement bien antérieur à Vatican II et en quelque sorte « canonisé » par le pape Saint Pie X puis surtout par le pape Pie XII dans son Encyclique « *Mediator Dei* ».

Il faut absolument lire ou relire cette Encyclique : on y retrouve tout ce qui a conduit à Vatican II. La constitution « *Sacrosanctum Concilium* » à laquelle nous voulons nous référer n'a donc pas proposé *ex abrupto* une nouvelle vision du culte divin, un nouvel état de la liturgie : elle n'a fait que solidifier les aspirations du Magistère de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle visant à corriger des usages qui, au fil du temps, avaient fini par voiler les fondements de la liturgie.

Très souvent, comme on peut le constater, lorsque les gens parlent de Vatican II, ils commencent à parler des « changements » opérés dans la liturgie.

---

<sup>1</sup> S. Jean-Paul II, Lettre apostolique « *Spiritus et Sponsa* » pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de la constitution « *Sacrosanctum Concilium* », le 4 décembre 2003.

<sup>2</sup> Cf. Le début des préfaces : « Vere dignum et iustum est... »

<sup>3</sup> Dom Guéranger, Abbé de Solesmes, disait de l'Église qu'elle était la « société de louange divine ».

Avant, c'était en latin. Maintenant, c'est en langue courante. On comprend mieux... A condition, bien sûr, de ne jamais aller à la messe dans un pays dont on ne maîtrise pas la langue !

Avant, le prêtre tournait le dos aux fidèles. Maintenant, il est face à l'assemblée. On voit mieux... Mais observer la tête qu'a ou que fait le célébrant est-il d'une importance capitale pour la validité et la fructuosité d'une célébration ?

Avant, la messe était ennuyeuse. Ce qui laisse entendre que le dimanche, beaucoup de gens allaient à l'église pour s'ennuyer collectivement. Maintenant, les messes sont très intéressantes... C'est dommage qu'il n'y ait plus grand monde qui se rend à l'église pour s'en rendre compte !<sup>4</sup>

A vrai dire, il suffit de reprendre la constitution sur la liturgie pour voir qu'elle porte moins sur des « changements » à faire que sur la « tradition » à conserver. Laquelle « tradition » ne doit jamais être confondue avec nos confortables petites habitudes ou encore avec les usages injustifiés qui ont cours dans telle ou telle paroisse.

Commençons par (re)lire le n°23 de « *Sacrosanctum Concilium* » : « Afin que soit maintenue la saine tradition, et que pourtant la voie soit ouverte à un progrès légitime, pour chacune des parties de la liturgie qui sont à réviser il faudra toujours commencer par une soigneuse étude théologique, historique, pastorale. » Et plus loin : « On ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement, et après s'être bien assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique ».<sup>5</sup>

Comme on le voit, l'idée de changement n'apparaît nulle part. Il n'est question que de « révisions » à faire. Et ces révisions - dit encore le texte conciliaire - ne peuvent être faites qu'à une seule condition : qu'elles soient manifestement rendues nécessaires dans certains contextes particuliers.

Ainsi, les pères conciliaires ont-ils pu insister sur le maintien du latin - sauf pour les lectures - ainsi que sur le maintien du chant grégorien qui doit être mis à la première place.

Ainsi ont-ils souhaité la restauration de la prière des fidèles (les « prières universelles ») et aussi, dans la mesure du possible, le rétablissement de la procession à l'offertoire.

Ainsi ont-ils demandé que le Lectionnaire soit élargi afin que soit mieux exposée la Parole de Dieu.

Ainsi ont-ils souhaité la suppression de pratiques additionnelles trop compliquées ainsi que des prières qui étaient doublées - ou même parfois triplées - au cours des célébrations.

Et c'est tout !

Mais alors, que s'est-il passé à la suite de Vatican II et qui a conduit au « démontage » systématique de la liturgie ? Après la clôture du Concile, en décembre 1965, les évêques sont tous gentiment retournés dans leurs diocèses respectifs. Un peu à la façon de Dieu contemplant sa création et voyant qu'elle était bonne, ils furent très satisfaits de leurs travaux. Et c'est là qu'ils ont fait une grosse « erreur épiscopale » : ils ont créé des commissions et des sous-commissions diocésaines à la tête desquelles ils ont placé quelques carriéristes bien en vue qui croyaient que la tiare que Paul VI avait déposée leur était tombée sur la tête pour les faire jouir d'un charisme d'infailibilité.<sup>6</sup>

Petit à petit, comme pour la torture chinoise de la goutte d'eau, ces « cléocrates » ont introduit, puis plus tard imposé, souvent à la hussarde, des changements qui, ajoutés les uns aux autres, ont fini par dénaturer la liturgie jusqu'à obtenir ce à quoi nous assistons trop souvent dans les paroisses et qui est tout le contraire de ce que le Concile entendait réaliser.

Car ce que « *Sacrosanctum Concilium* » étendait réaliser n'était en réalité qu'un écho de ce que John Henry Newman avait énoncé plus d'un siècle auparavant, alors qu'il était encore attaché à la foi protestante. Je le cite : « Les rites que l'Église a institués, et avec raison - car l'autorité de l'Église vient du Christ - étant longtemps utilisés, ils ne peuvent pas être abandonnés sans nuire aux âmes ». Dans la plupart des cas, les pratiques étrangères à ce que demandait Vatican II ont donc été introduites dans les paroisses par des « réformateurs » auto-proclamés « spécialistes » qui pouvaient outrepasser les normes liturgiques

---

<sup>4</sup> En France, 3% des catholiques vont régulièrement à la messe le dimanche si l'on en croit les plus récents sondages.

<sup>5</sup> Principe théologique exprimé dès le Ve siècle par saint Vincent de Lérins dans son *Commonitorium* : « *Nihil innovetur nisi quod traditum est.* »

<sup>6</sup> Cf. P. Louis BOUYER, *Le métier de théologien*, éd. France-Empire, Paris, 1979.

existantes sans risquer d'être sanctionnés par les évêques. En d'autres termes, c'est la désobéissance qui nuit aux âmes et non la fidélité qui fortifie la foi qui fut récompensée ou favorisée.

A vrai dire, au moment où s'ouvrait le Concile, un renversement de la liturgie était déjà programmé et en cours. Mais les changements douteux ne se faisaient que très ponctuellement et assez discrètement. La destruction allait s'accélérer après le Concile, au cours des années durant lesquelles la liturgie restaurée aurait dû être mise en œuvre. Cinquante ans après le début de ce marasme, le pape Benoît XVI a officiellement souhaité une « réforme de la réforme ». C'est-à-dire une correction de ce qui a été compris de travers et mal fait.

Mais quand, aujourd'hui, on parle de « réforme de la réforme » à certaines personnes qui vont encore à la messe sans être choquées par la façon dont la liturgie est mise en œuvre, elles répondent : « Quoi ? Vous voulez revenir en arrière ? » Et elles ajoutent : « Ah non, on ne va tout de même pas revenir aux messes en latin avec le prêtre qui tourne le dos aux fidèles ! »

Il y a une bonne réponse à faire à ces personnes. Il faut leur dire : « Voyons, si vous faites un bilan de santé et que votre médecin vous dit que vous devriez perdre au moins 20kg si vous voulez être encore là l'an prochain plutôt qu'au cimetière ; s'il vous dit que vous devriez retrouver le poids que vous aviez il y a une vingtaine d'année, est-ce que vous le soupçonnez de vouloir vous faire revenir en arrière ? Non. Vous vous dites simplement que si l'an prochain vous voulez encore pouvoir faire un bilan de santé, il faut absolument que vous revoyiez votre alimentation. »

Curieusement, on admet facilement qu'un médecin puisse demander à un patient de corriger une alimentation, mais on refuse qu'un pape veuille corriger la liturgie pour la santé de l'Église. Pourtant, le simple bon sens devrait obliger - au moins les pasteurs si ce n'est pas l'ensemble des fidèles - à reconnaître que de graves erreurs ont été commises dans la mise en œuvre de la liturgie restaurée à la suite de Vatican II.

En accédant à la Chaire de Pierre, le cardinal Joseph Ratzinger a souhaité engager une « réforme de la réforme ». Mais les difficultés sont désormais si grandes du fait même que les contrefaçons sont tellement enracinées dans les habitudes, que vouloir engager une « réforme », c'est comme vouloir faire un demi-tour avec un semi-remorque bloqué sur un chemin escarpé de montagne.

Le cardinal Robert Sarah, qui fut un temps à la tête de la congrégation pour le Culte divin, rappelait lui aussi l'urgence d'une « réforme de la réforme ». Comme Benoît XVI, il souhaitait moins de bruit et de bavardages au cours des célébrations liturgiques ; comme Benoît XVI, il souhaitait plus de dignité et de discipline dans l'« *ars celebrandi* » qui consiste à veiller à la simplicité des gestes et à la sobriété des signes, effectués dans l'ordre et dans les moments prévus<sup>7</sup> ; comme Benoît XVI, il demandait de revenir à la célébration de la Sainte Messe avec le prêtre et les fidèles laïcs tournés ensemble dans la même direction, au moins dans les églises où c'est possible ; il avait demandé de remettre en honneur le latin et le chant grégorien ; il avait demandé que la Communion soit reçue sur la langue et à genoux...

Commentons quelques-unes de ces demandes.

1. Le cardinal Sarah insistait sur l'importance de rétablir le mode traditionnel de dire la Messe « *versus orientem* », c'est-à-dire le prêtre et les fidèles faisant ensemble face à l'Est ou vers l'abside.<sup>8</sup> Pourquoi cette orientation est-elle si importante ? Parce que lorsque le prêtre fait face au peuple, il peut - en plus d'être lui-même distrait par ce qu'il a sous les yeux - être tenté de transformer la liturgie en un échange entre lui et l'assemblée, ce qui conduit presque inévitablement à développer un culte de la personnalité centré sur le seul célébrant. Et lorsque le célébrant devient ou paraît plus important que le Célébré, alors tous les dérapages sont possibles avec, pour conséquences, des dégâts humains et des blessures spirituelles qui peuvent mettre des décennies à cicatriser.

Faut-il rappeler que l'édition la plus récente du Missel Romain, celle ratifiée par Saint Jean-Paul II, précise que lorsque le célébrant ne s'adresse pas directement aux fidèles, comme c'est le cas pour les salutations,

---

<sup>7</sup> Cf. Benoît XVI, Exhortation post-synodale "Sacramentum Caritatis".

<sup>8</sup> Dès les premiers siècles, dans l'Église, l'Eucharistie a été célébrée face à l'Est, dans l'attente du retour du Christ.

les lectures et les bénédictions, il n'est pas prévu qu'il soit « face au peuple » ? Concrètement, après la liturgie de la Parole qui, rappelons-le, est bien une « liturgie » avec son style propre et non uniquement un « enseignement »<sup>9</sup>, le prêtre devrait monter à l'autel et se tourner vers l'Est ou vers l'abside.

Faut-il dire que si un prêtre ne rend pas compte, ne perçoit pas, ne saisit pas que ça n'a aucun sens de regarder l'assemblée quand il s'adresse à Dieu, spécialement en chantant une oraison ou en prononçant la Prière eucharistique, c'est parce qu'il y a peut-être chez lui un problème qui touche à sa façon de concevoir le sacerdoce et la liturgie.

Pour la première partie de la Messe, qui s'adresse généralement aux fidèles, se tenir « face au peuple » est donc parfaitement logique. Par contre, dans la seconde partie qui débute avec l'offertoire et s'adresse à Dieu seul, se tenir « face au peuple » est totalement incongru. Avouons qu'en voyant les attitudes de certains célébrants à l'autel, on en arrive à se demander s'ils font bien attention à ce qu'ils disent et font depuis qu'ils emploient la langue courante pour célébrer la liturgie...

2. La suppression du latin ou sa limitation drastique dans le rite romain est particulièrement déplorable. Et ce, pour diverses raisons. Dans presque toutes les religions du monde, le culte public est pratiqué dans une langue soignée qui n'est pas celle qu'on emploie dans la vie de tous les jours. Pour l'Église catholique, c'est-à-dire « universelle », qui se trouve dans une époque de grande mobilité des hommes, avoir la possibilité de célébrer le Seigneur comme il sied dans une belle langue commune, supra-nationale, ne devrait-il pas être vu comme un atout, comme l'a souligné Saint Jean-Paul II dans sa Lettre « *Vicesimus quintus annus* » ? Citons l'exemple d'un prêtre alsacien faisant partie de cette pauvre génération qui n'a plus eu le droit de prier et de chanter en latin, et qui disait un jour : « Ma paroisse est à 5km de la frontière allemande. Eh bien, quand nous avons des rencontres entre prêtres allemands et français de diocèses voisins, nous sommes désormais incapables de chanter ensemble ne serait-ce que les vêpres. »

A côté du latin vient, naturellement, la question du chant grégorien au sujet duquel le Concile a dit qu'il devait occuper la première place dans les actions liturgiques.<sup>10</sup> Que les fidèles qui sont dans une paroisse où le chant grégorien tient habituellement la première place dans la liturgie célébrée selon la « forme ordinaire » veuillent bien se signaler... Dans certaines paroisses, il y a parfois - tout dépend du curé - une messe où le chant grégorien est mis à l'honneur. Mais une messe de temps en temps, ce n'est pas toute la liturgie !

En allant aujourd'hui à la messe et en écoutant ce qui se chante, on est en droit de se poser la question : « Chantera-t-on encore ces airs et ces petits refrains dans 10 ou 20 ans ? » Et la réponse est clairement : « Non. » Ce qui signifie que ce qu'on chante aujourd'hui s'avère incapable de transmettre quoi que ce soit aux fidèles des années à venir ; incapable d'ancrer solidement dans les mémoires un trésor musical et spirituel pouvant servir de point d'appui pour la foi des générations futures.

Il y a 50 ans, dans la plus petite paroisse de ce qu'on appelle « la France profonde », on rencontrait facilement un paroissien pratiquant qui, bien que n'ayant pas fait de hautes études, était capable de chanter par cœur et avec conviction le « *Tantum ergo* », le « *Salve Regina* » ou le « *Pater noster* », le « *Credo* »... Aujourd'hui, dans n'importe quelle paroisse de n'importe quel diocèse si l'on interroge les personnes (quel que soit leur âge) qui sortent d'une église après la messe du dimanche et qu'on leur demande si elles savent ce que c'est que le « *Salve Regina* » ou si elles savent chanter le « *Pater* » on mesure l'ampleur des dégâts et l'étendue de l'« Alzheimer spirituel » qui frappe le Peuple de Dieu.

Les détracteurs du chant grégorien disent souvent : « Le grégorien, c'est beau, mais c'est pour les moines. Et puis, on ne comprend pas ce qu'on chante. » Ou encore : « Le grégorien, c'est difficile. » Répondons à ces objections. Le grégorien n'a jamais été un chant réservé aux moines : il a été dès ses débuts un chant populaire, facile à mémoriser.<sup>11</sup> Les moines n'ont fait qu'ajouter des notations - les « neumes » en premier lieu - pour en assurer une transmission fidèle.

Le grégorien n'est pas difficile : il est tout simplement exigeant, comme d'ailleurs tout art qui se respecte. Mais le culte rendu à Dieu ne réclame-t-il pas une certaine exigence de notre part ? D'autre part, s'il faut s'abstenir de chanter tout ce qu'on ne comprend pas, alors il faut aussi s'interdire de fréquenter un grand

---

<sup>9</sup> L'enseignement se faisant au cours de l'homélie qui suit.

<sup>10</sup> Cf. nn.116 et 117.

<sup>11</sup> Quand on dit que le grégorien est « populaire », cela ne signifie pas que tout le monde doive le chanter. L'accordéon est un instrument « populaire », ce qui ne veut pas dire que tout le monde doit savoir en jouer.

nombre de concerts de musique classique... qui se donnent dans les églises : les cantates de Bach sont en allemand ; les grands airs de Haendel sont en anglais ou en italien ; les motets de Lully, Campra, Couperin, Charpentier sont en latin... Et peut-être faudrait-il aussi expliquer aux jeunes mamans qu'elles devraient s'abstenir de chanter pour le petit bébé qu'elles bercent dans leurs bras : il ne comprend pas.

Tant qu'on y est, on pourrait même reprocher à Jésus de nous avoir dit que « les brebis reconnaissent sa voix, celle du bon pasteur. » Les brebis ne comprennent pas ! C'est vrai, sauf que Jésus ne dit pas qu'elles comprennent, mais qu'elles « reconnaissent » la voix du pasteur. Le chant grégorien n'est-il pas comme la voix que nous « reconnaissons » pour être celle de notre Mère Église en prière ? Son premier but n'est donc pas tant de nous donner quelque chose à comprendre de façon immédiate ou intellectuelle que de nous ouvrir par l'écoute, le silence, la contemplation, le recueillement qu'il fait naître, à la pénétration de ce qui, dans la liturgie, restera toujours bien au-delà de ce que nous pouvons dire et saisir.

Bien entendu, on ne peut pas espérer goûter le chant grégorien si ce qu'on fait à l'église, au cours d'une célébration, ajoute de l'agitation à notre tumulte intérieur. Le grégorien est un chant pacifiant : si nous refusons la paix qui nous est proposée par la liturgie de l'Église lorsqu'elle est correctement célébrée alors, c'est vrai, le grégorien nous agacera. Pourquoi ? Parce que dans un monde qui cherche à nous asservir par le bruit continu et une agitation permanente, il crée un espace de paix et de silence qui, pour certaines personnes stressées 24h sur 24, peut devenir proprement angoissant.<sup>12</sup> Ici encore, c'est tout une éducation à la liturgie qu'il faut entreprendre.

3. Venons-en à la dernière question : celle de la Communion. Dans la majorité des églises, les normes données pour la distribution de la communion ne sont jamais appliquées. Ce qui revient à saper en même temps le sacrement de l'Eucharistie et le sacrement de l'Ordre. En 1969, le Saint Paul VI avait fait publier l'Instruction « *Memoriale Domini* » qui entendait répondre aux évêques de certains pays lesquels, contre toute règle et tradition liturgique, permettaient aux laïcs de recevoir la Communion dans la main plutôt que sur la langue. Le Pape avait exprimé sa consternation devant le développement d'une telle pratique et indiquait qu'il avait interrogé les évêques du monde sur cette question. Les deux tiers de l'épiscopat mondial avaient alors désapprouvé cette pratique. Dans un contexte particulièrement difficile de grande désobéissance au sein du clergé, Saint Paul VI avait alors essayé de calmer le jeu en interdisant la pratique de la communion dans la main, « sauf » dans les quelques pays où la pratique, introduite de façon illicite, était déjà devenue une habitude : l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et la France.

Si le document de Saint Paul VI avait été respecté, la pratique n'aurait donc été légitimée que dans quatre pays. Au lieu de cela, d'autres Conférences épiscopales sollicitèrent le Saint-Siège pour obtenir, elles aussi, un indult autorisant de recevoir la Communion dans la main (précisons qu'un indult est, sur la plan canonique, une permission accordée dans le seul but de corriger une situation inhabituelle). Toutes les Conférences épiscopales qui firent la demande la reçurent.

En 1973 ensuite, Saint Paul VI approuvait et faisait promulguer l'Instruction « *Immensae Caritatis* » qui permettait à des fidèles laïcs de distribuer la communion dans des circonstances « extraordinaires » très précises. Or, dans une majorité de paroisses, les circonstances « extraordinaires » sont devenues « extraordinairement ordinaires ».

Quelqu'un raconte cette petite anecdote : un prêtre de passage arrive dans une paroisse. A la sacristie, on lui présente un monsieur qui lui dit : « Je vous aiderai à distribuer la Communion : je suis le ministre ordinaire de la Communion dans la paroisse. » De bonne foi, le prêtre rectifie : « Non, pas ordinaire mais extraordinaire. » Et le monsieur de répondre : « Non, non, ordinaire : je distribue la communion à toutes les messes ! »

Dans l'hymne « *Sacris solemnibus* » composé par S. Thomas d'Aquin pour la Fête-Dieu, on chante, à la strophe 5 : « *Sic sacrificium istud instituit, cuius officium committi voluit solis presbyteris, quibus sic congruit, ut sumant, et dent ceteris.* » Ce qui signifie que « de même que seul un prêtre peut consacrer [le pain], seul un prêtre peut distribuer [la Communion] ». Ce qui est très logique...

Aujourd'hui, des prêtres avouent que des hosties consacrées se retrouvent régulièrement par terre ou sont emportées « en souvenir » à la maison par les fidèles, surtout lors des messes qui se font à l'occasion de grands rassemblements. Il a aussi été rapporté que des hosties sont très régulièrement utilisées pour des pratiques sataniques. Au début de ce mois de juin 2021, le pape François a fait ajouter dans le Code

---

<sup>12</sup> Cf. Cardinal Robert Sarah, *La force du silence*, éd. Fayard, Paris, 2016.

de Droit canonique des précisions qui visent à corriger la désinvolture avec laquelle on donne et on prend la communion dans nombre de paroisses. Sera-t-il entendu et obéi ?

Terminons ce sujet en remarquant que les partisans de la Communion dans la main avancent que c'est une pratique qui était courante dans l'Église primitive. Avouons que c'est toujours assez cocasse d'entendre des fidèles se référer à des pratiques anciennes pour justifier des pratiques progressistes. Passons. Toujours est-il que si l'on a pu donner la Communion dans la main au cours des premiers siècles, cela ne s'est fait que dans quelques endroits lors de circonstances très particulières et toujours avec un infini respect. Cependant, dès que cessèrent les débats touchant à la théologie sur l'Eucharistie, la pratique de la Communion reçue dans la main a été supprimée ou s'est éteinte d'elle-même.

En guise de conclusion, force est de constater que la perte du sens véritable de la liturgie conduit à un éclatement du culte divin auquel fait écho une désagrégation de la foi accompagnée d'une désorganisation de l'Église ressemblant de plus en plus, dans bien des cas, à un schisme latent<sup>13</sup>. La pluralité et l'instabilité de la « *lex orandi* » induisent et entretiennent une « *lex credendi* » tout à la fois changeante et incohérente qui favorise les divisions au sein de l'Église et explique en grande partie - comme le reconnaissent aujourd'hui de plus en plus évêques - la désertification des paroisses, la chute de la pratique dominicale et la crise des vocations.

---

<sup>13</sup> Cf. plusieurs déclarations du cardinal Gerhard Ludwig Müller, préfet émérite de la Congrégation pour la doctrine de la Foi.